

09 août 2021

## EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

### Informations utiles:

- Dans une réponse commune à [la question parlementaire n°4636 du 8 juillet 2021](#), la Ministre de la Famille et de l'Intégration, Corinne Cahen, et le Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, ont confirmé que les membres de famille censés rejoindre un bénéficiaire de protection internationale (BPI) au Luxembourg dans le cadre d'un regroupement familial ne peuvent pas être logés par l'ONA s'ils sont reconnus comme BPI dans un autre État membre de l'Union européenne. Par conséquent, ces personnes ne pourront pas rejoindre leurs membres de familles résidant dans un foyer de l'ONA et, ne remplissant pas la condition d'une vie conjugale ou familiale effective prévue à l'article 75 de la loi modifiée du 29 août 2008, ne pourront pas recevoir un titre de séjour en qualité de membre de famille au Luxembourg. Cette situation concerne actuellement une dizaine de dossiers. Selon les ministres, une solution serait que ces personnes rejoignent uniquement leurs familles au Luxembourg une fois qu'ils ont trouvé un logement non géré par l'ONA.
- Dans sa réponse à [la question parlementaire n°4600 du 2 juillet 2021](#), la Ministre de la Santé, Paulette Lenert, a indiqué que la déclaration de présence à l'Inspection sanitaire des voyageurs ayant séjourné au Royaume-Uni au cours des 14 jours précédant leur arrivée sur le territoire luxembourgeois s'est basé sur un système d'auto-déclaration et ne pouvait donc pas être contrôlée de manière exacte. Entre le 13 juin et le 31 juillet 2021, 603 voyageurs ont déclaré leur présence à l'Inspection sanitaire; toutes ces personnes ont reçu une ordonnance de quarantaine et de test de détection du SARS-CoV-2 (méthodes PCR, TMA ou LAMP). Le contrôle du respect de la quarantaine n'a pas été systématique. Le variant delta étant devenue majoritaire au sein de la population nationale, le maintien des mesures sanitaires supplémentaires applicables aux voyageurs en provenance du Royaume-Uni n'était plus justifié. Les mesures n'ont pas été prolongés après le 1er août 2021.
- Le 4 août 2021, la Commission européenne a publié son [4ème rapport sur le suivi du régime d'exemption de visa de l'UE](#) avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Serbie, ainsi qu'avec la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine. Le rapport conclut que la circulation sans obligation de visa continue d'apporter des avantages économiques, sociaux et culturels positifs aux États membres de l'UE et aux pays partenaires. La Commission estime que tous les pays concernés ont pris des mesures pour donner suite aux recommandations formulées dans le précédent rapport et continuent de satisfaire aux exigences liées à la libéralisation du régime des visas. En même temps, le rapport met en évidence les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires de la part de chaque pays.

### Chiffre de la semaine: 31

En 2020, 31% du nombre total de premières demandes d'asile enregistrées dans l'UE étaient des enfants. Parmi ces enfants, 10% étaient des mineurs non accompagnés.

Source: Eurostat

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,  
merci de contacter [mathis.osburg@uni.lu](mailto:mathis.osburg@uni.lu)**

#### **Nous contacter :**

Email: [emn@uni.lu](mailto:emn@uni.lu)

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : [www.emnluxembourg.lu](http://www.emnluxembourg.lu)

Site de l'EMN : [https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european\\_migration\\_network\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en)